

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 8
PUBLIQUE

Article intitulé « Procédure d'extradition de Katinan à Accra : le juge ghanéen Aboagye Tanor : « Ce sont des accusations politiques et non fondées » » publié le 31 août 2013 dans le journal Le Nouveau Courrier

DANS L'ACTU

Procédure en extradition de Katinan à Accra

Le Juge ghanéen Aboagye Tanor : «Ce sont des accusations politiques et non fondées»

Par Frank Toti

Le long feuilleton juridico-politique de l'affaire Katinan Koné a connu son épilogue, hier vendredi 30 août 2013, avec le rejet par la justice ghanéenne de la demande d'extradition du porte-parole de Laurent Gbagbo, au motif qu'il s'agit d'une affaire politique, avec manifestement absence de preuves.



Koné Katinan à sa sortie du tribunal, assailli par les journalistes...

Arrêté à l'aéroport international Kotoka d'Accra en début de soirée du vendredi 24 août 2012, alors qu'il revenait d'une mission en Afrique du Sud, l'ex-ministre du Budget du Gouvernement Aké N'Gbo et actuel porte-parole du président Laurent Gbagbo, s'est retrouvé en plein cœur d'une procédure judiciaire en extradition, à la demande du régime Ouattara. Le mardi 25 septembre 2012, il bénéficie d'une liberté conditionnelle, mais subit une procédure judiciaire d'un an qui a pris fin, hier vendredi 30 août 2013, avec le verdict de la justice ghanéenne qui a rejeté la demande d'extradition annuler toutes les procédures contre le ministre Katinan Koné, pour preuves insuffisantes et non constituées.

L'audience qui s'est déroulée hier à Oso District Court présidée par le juge ghanéen, Aboagye Tanor, a duré environ 45 minutes. Le juge s'est évertué à rappeler toute la procédure, avec les différentes argumentations des deux parties, l'Accusation et la partie défenderesse.

Avant d'arriver à son verdict final. A savoir le rejet de la demande d'extradition de l'ex-ministre Justin Katinan Koné, formulée par le gouvernement Ouattara. Le juge ghanéen justifie son verdict par le fait de la non-constitution des accusations de crimes économiques contre le ministre Koné Katinan d'une part et l'absence de preuves véritables d'autre part. Il a par ailleurs relevé le caractère manifeste-

ment politique de l'affaire et surtout la non ratification par la Côte d'Ivoire de la convention d'extradition ni avec le Ghana ni avec les pays membres de la Cedeao, au moment de la commission des crimes allégués.

En dernier ressort, le juge ghanéen a fait savoir que l'arsenal juridique ghanéen ne permet pas d'extrader un fugitif dont la vie est prouvée menacée dans son pays d'origine, en l'occurrence la Côte d'Ivoire pour le cas du ministre Katinan. Parce que justement, le Ghana (les lois) autorise le rejet de toute demande d'extraditions sur des motifs purement politiques. Pour le juge, le fait que la Côte d'Ivoire ait ratifié en 2012 au moment où les poursuites étaient lancées contre Katinan témoigne du caractère politique de l'affaire. C'est donc un Justin Katinan Koné tout heureux de retrouver l'entière de sa liberté qui face à la presse locale et internationale, à l'issue du procès, a dédié sa victoire au président Laurent Gbagbo victime du même acharnement politique, et détenu à la Haye.



... qui ont recueilli ses premières impressions.

Liesse populaire à Anikokaha, village de Koné Katinan

La décision d'un tribunal ghanéen de rejeter la demande d'extradition de la Côte d'Ivoire relative à Justin Koné Katina, porte-parole de l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo, a été célébrée, vendredi par des chants et danses à Anikokaha, son village, situé à 24 km de Niakaramadougou, dans l'extrême nord de la Côte d'Ivoire, a

constaté un correspondant de l'APA sur place. Une heure après la déclaration du juge Aboagye Tanor, les habitants d'Anikokaha, village de Justin Koné Katina ont chanté et dansé pour rendre gloire au seigneur de cette décision. Thérèse Koné, la sœur aînée de M. Katina, «émue», n'a pas manqué de remercier le président ghanéen et

d'exhorter le président Alassane Ouattara à «libérer les autres membres du FPI», détenus dans les prisons ivoiriennes. "Je remercie le président ghanéen, j'espère que ça va participer à la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire", a-t-elle ajouté.

Avec APA news

Une leçon de droit à la justice ivoirienne



Général Coulibaly, ministre de la justice.

Point n'est besoin ici, de prêcher l'importance cardinale de la justice dans la consolidation de l'état de droit en tant que régulateur des rapports sociaux. Parce que la justice est à la fois au cœur de la cité et le cœur de la cité, le manque de considération dans lequel elle est tenue en Côte d'Ivoire, nous interpelle sur notre propre responsabilité en tant qu'acteurs judiciaires.

Sommes-nous exempts de critiques devant l'état avancé de dévoiement de notre institution judiciaire ? Chacun de nous pourrait répondre à cette question et partant faire sa propre autocritique et se demander en son for intérieur ce qu'il aurait pu faire, aurait dû faire et avait obligation de faire pour éviter d'en arriver là ? » s'était interrogé, en août 2012, l'ancien bâtonnier, me Claude Mentenon dans son discours à l'occasion de la rentrée solennelle de la cour d'appel d'Abidjan. Il s'est ensuite indigné dans un terme emprunté au vocabulaire d'une ethnie ivoirienne (ekan) : «Yako pour la justice ivoirienne à travers le fonctionnement archaïque du greffe où les pots de vins stimulent la conscience professionnelle des greffiers. Yako pour la justice ivoirienne à travers la corruption qui y règne par le fait de certains de ses acteurs, magistrats et avocats qui n'hésitent pas à monnayer la partie litigante la plus offrande, une décision favorable quel que soit le fond du dossier.»

Sous le régime Ouattara, en plus de ces maux qui minent gravement la justice ivoirienne, celle-ci sert désormais d'agent d'intermédiation dans un chantage politique dommageable au retour d'une paix durable en Côte d'Ivoire. Le pouvoir s'en sert pour traquer et empi-

sonner les opposants politiques. Depuis bientôt trois ans, elle n'a pu brandir les preuves de la culpabilité des militants pro-Gbagbo qui sont inculpés. Alors que c'est sur la base des mêmes chefs d'accusation qu'elle demande l'extradition du ministre Justin Koné Katinan. A l'aune du procès du porte-parole du président Laurent Gbagbo à Accra, l'opinion fait donc le constat d'un acharnement de l'appareil judiciaire aux ordres d'Alassane Ouattara contre ses opposants.

La Justice ivoirienne et la Justice ghanéenne, sur les mêmes dossiers liés la crise post-électorale, sur les mêmes délits brandis par les autorités d'Abidjan, ceux-là même qui valent la mise au cachot des personnalités pro-Gbagbo capturées dans leur pays ou extradées, débattent différemment. Alors que les représentants de l'Etat ivoirien, au procès d'hier à Accra, avaient la latitude de brandir les preuves de la culpabilité du « fugitif » Katinan, afin de convaincre définitivement l'opinion sur les raisons qui les motivent à poursuivre des personnalités pro-Gbagbo et à geler leurs biens. Le verdict de la justice ghanéenne qui désavoue ainsi la justice ivoirienne démontre l'absence d'une justice transparente sous Alassane Ouattara. Et fini de convaincre définitivement du règne d'une justice des vainqueurs, et que sous Ouattara, des individus peuvent être capturés, emprisonnés, extraits de leur cellule puis bénéficier « de liberté provisoire » au gré des humeurs des nouvelles autorités.

Gilles Naismon